

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 30 (1959)

Heft: 12

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1960/1961

- Fondation du Syndicat des communes.
- Elaboration du projet d'exécution de la canalisation d'aménée.

1963/1966

- Construction de la canalisation d'aménée.

1967/1968

- Etudes préalables (jaugeages des débits dans la canalisation d'aménée, etc.) pour le projet de la station d'épuration.
- Elaboration du projet d'exécution de la station d'épuration.

1969/1970

- Construction de la station d'épuration.

XII. Remarques finales

Cette étude, avec plans annexés, a pour but d'examiner la solution la plus favorable pour épurer les eaux usées ménagères, industrielles et artisanales de la vallée de Tavannes.

Les examens ont démontré, en tenant compte non seulement des frais de construction, mais aussi des frais d'entretien, que la variante la plus avantageuse est celle comportant une seule centrale d'épuration en aval de Court avec une canalisation d'aménée de Tavannes à Court.

Les frais totaux peuvent être répartis de telle manière que chaque commune en tire un avantage.

A part cela, cette solution offre la possibilité de l'enlèvement des ordures en les soumettant à un processus de fermentation avec les boues obtenues dans la station d'épuration. Ce produit fermenté de boues et d'ordures peut être employé à l'état sec comme engrais.

Les prestations de l'Etat consistent non seulement en contributions aux frais, mais aussi en conseils. Nous nous tiendrons volontiers à disposition pour tous renseignements nécessaires à l'élaboration de ce projet.

Office cantonal de l'utilisation et de l'épuration des eaux.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : F. Reusser, Moutier — Secrétaire : R. Steiner, Delémont
Caissier : H. Farron, Delémont

Rédaction du bulletin : Responsables MM. F. Reusser et R. Steiner
Administration du bulletin et publicité : R. Steiner, Delémont

Comptes de chèques postaux : caisse générale Delémont, IVa 2086 ; pour abonnements : R. Steiner, Delémont, IVa 3250. - Tél. : président : 032/6 40 07 ; secrétariat : 066/2 25 81 ou 2 15 83 ; caissier : 066/2 14 37. Abonnement annuel : 8 fr. Le numéro : 1 fr.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source